

## « IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OISE..... »

*Julie et Patrick SALOTTI*

Le 12 novembre 2014, sortait sur les écrans français un film de Cédric Anger, intitulé « *La prochaine fois, je viserai le cœur...* »

L'acteur Guillaume Canet y interprète le rôle de **Franck Neuhart**, un gendarme tueur, inspiré de la personnalité d'**Alain Lamare**, qui entre mai 1978 et avril 1979, a commis de nombreux crimes et délits, au point de se voir qualifié par la presse de « second tueur de l'Oise ».

Pourquoi second ? Cela faisait référence au « premier » tueur de l'Oise, **Marcel Barbeaut**, arrêté en 1976, dont la série de meurtres avait plongé la région dans la terreur. Il avait été surnommé aussi « le tueur de l'ombre » ou « le tueur de Nogent ».



Cette affaire **Lamare**, maintenant presque oubliée du public, a pourtant défrayé la chronique pendant plusieurs années, tenant en haleine un pays et plongeant dans l'horreur une région entière.

Notre propos n'est pas ici de faire une critique cinématographique, discipline pour laquelle nous n'avons aucune compétence particulière mais plutôt d'essayer de comparer le scénario du film à la réalité de l'affaire judiciaire.

Un rappel des faits s'impose tout d'abord.

Il s'agit d'une affaire hors norme par plusieurs de ses aspects :

Le premier est la variété et l'abondance de crimes et délits commis en moins d'un an par un seul homme, qu'on en juge, ce n'est pas moins de :

- 38 usages et falsifications de chèques volés,
- 15 vols de véhicules,
- 2 vols à main armée et 2 tentatives,
- 5 tentatives d'homicide volontaire par arme par destination (véhicule) ou armes à feu,
- 2 tentatives d'homicide volontaire par usage de substance explosive ou incendiaire (véhicules piégés),
- 1 homicide volontaire par arme à feu.

Sans oublier les provocations régulières faites par l'auteur de ces actes, qui s'adressait directement aux enquêteurs lancés à sa poursuite, qu'ils soient policiers (lettres), gendarmes (nombreux appels téléphoniques) ou même victimes (harcèlements).

Le bilan humain est terrible, parmi les victimes du « tueur de l'Oise », une est morte, une autre très gravement blessée et handicapée à vie, six autres ont été blessées plus légèrement.

Il est vrai qu'avec sa fulgurante carrière criminelle, la diversité de ses passages à l'acte et leur origine continuent d'interpeler.

En effet, cet homme au passé judiciaire et à priori psychiatrique vierge, nous laisse l'impression d'une apparition soudaine que suit une rapide et éphémère montée en puissance, pour s'éteindre aussi rapidement qu'elle avait commencé...

Rien avant, rien après, presque comme si *Alain Lamare* lui-même ne laissait pas de trace, comme s'il était sans consistance.

En tous cas, le principal intéressé n'ayant jamais donné (ou pu donner ?) d'explication quant à ses crimes et délits, il n'a pas non plus indiqué quel pouvait être l'élément déclencheur de cet épisode criminel.

Le deuxième aspect sortant de l'ordinaire est le statut d'*Alain Lamare*, véritable *Dr Jekyll et Mr Hyde*, assumant à la fois son rôle de gendarme modèle efficace et de criminel avec une détermination totale dans les deux compartiments du « jeu ».

Jeune militaire de la gendarmerie nationale, il était en poste à Chantilly, au moment des faits, au P.S.I.G (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) une des sept premières unités de ce type créées en France en 1977, qui allaient par la suite se développer sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'unités particulières, déchargées du travail de procédure, afin de se consacrer aux recherches d'initiative et aux patrouilles de terrain.

L'équivalent des B.A.C (Brigade Anti-Criminalité) pour la Police nationale.

Le statut de gendarme le rendait particulièrement insoupçonnable et surtout le plaçait « au centre des choses », lui permettant ainsi de suivre, au jour le jour, les progrès (ou non...) de l'enquête et de désamorcer tous les pièges qu'on essayait de lui tendre.

Comme nous l'expliquions précédemment, il nous manque de nombreux éléments nécessaires à la compréhension de tels actes, et qui, pourraient, sans jamais les justifier, éclairer, sinon les faits eux-mêmes, du moins la logique pathologique qui a permis le passage à l'acte.

Dans le livre d'Yvan *Stefanovitch*, *Un assassin au-dessus de tout soupçon*, relatif au gendarme tueur, on apprend qu'*Alain Lamare* a passé son enfance dans les casernes, bringuebalé au gré des mutations de son père, brigadier des haras.

On sait ensuite qu'il ne quittera plus l'enceinte rassurante des casernes, que ce soient celles de l'armée ou de la gendarmerie... Il semble même qu'il ait hésité à rentrer dans les ordres.

Le but n'étant pas de formuler de piètres et hasardeuses hypothèses ; nous constatons simplement qu'*Alain Lamare* est passé à l'acte une fois hors du carcan familial ou militaire, puisqu'il ne vivait plus au sein de la caserne à ce moment-là.

On peut évoquer également son frère aîné, qui, était érigé par *Lamare* en véritable modèle, et dont le départ du domicile familial aurait été vécu comme l'un des éléments déstabilisateurs à prendre en compte, selon *Y.Stefanovitch*.

Quoi qu'il en soit, il semblerait que cette capacité à garder son vécu interne secret, ainsi qu'une vie professionnelle faite de protocoles, encadrée par un règlement strict et un contrôle permanent, ont permis au gendarme, sur une courte période du moins, de faire illusion.

Illusion auprès de ses collègues et supérieurs en tous cas, car les éléments connus après son arrestation laissent apparaître que son frère aîné et sa mère auraient eu des soupçons au sujet de leur frère et fils respectif.

Le dernier aspect qui nous interpelle particulièrement tient à l'ambivalence de son attitude.

Exemple : Il faisait appel souvent à toutes ses connaissances techniques et stratégiques afin d'éviter d'être identifié et intercepté par les forces de l'ordre (destruction de traces digitales, mises en scène pour faire diversion, itinéraires de contournement des barrages routiers...) tout en semant volontairement des traces et indices permettant d'une part, de faire des liens entre les différents crimes et délits, et d'autre part d'amener inexorablement à son identification formelle (écriture manuscrite, apposition volontaire d'empreintes digitales..)

L'ambivalence est en lien direct avec le clivage de sa personnalité.

**Lamare**, gendarme du P.S.I.G, souhaite être reconnu par ses pairs et ses supérieurs pour ses qualités professionnelles voire sa supériorité.

Le **Lamare** qui passe à l'acte et qui met ses mêmes collègues en position d'infériorité et d'impuissance, s'il veut les humilier, vise en fait toujours le même objectif : se sentir supérieur.

Nous pourrions presque faire le parallèle avec le « syndrome de Münchhausen » par procuration, qui consiste, pour une mère par exemple, à empoisonner son enfant, pour pouvoir mieux être celle qui, aux yeux de tous, sera la seule à pouvoir le sauver, et rester ainsi au centre de toutes les attentions.

Pour autant, ce que l'on pourrait être tenté de considérer comme de la toute puissance et une trop grande assurance, peut s'interpréter comme la volonté de **Lamare** d'être identifié. En effet, les liens qu'il fait entre ses différents crimes pour les enquêteurs, laisse à penser qu'il souhaite être compris, dans le sens où il veut que l'on sache ce qu'il a accompli, mais peut-être également pour être moins seul, et parce qu'il ne peut plus contenir tout ce qui semble se passer en lui.

Ajoutons à ces trois aspects particuliers, un contexte qui lui, n'a rien d'exceptionnel, celui de voir l'enquête complètement polluée par une « guerre » des polices, police judiciaire contre gendarmerie, unités locales de gendarmerie contre unités départementales de gendarmerie, mésententes relationnelles entre responsables de tous bords, qui n'a fait que retarder la mise hors d'état de nuire de l'homme qui profita de sa position pour aggraver encore la situation.

Finalement, c'est le 7 avril 1979, *qu'Alain Lamare* a été arrêté par ses propres collègues, mettant fin à un parcours criminel court mais dense et provoquant une véritable onde de choc et un malaise durable au sein de la gendarmerie nationale.

Avant d'entrer dans une analyse comparative du film, notons que le titre accrocheur n'est pas une trouvaille commerciale d'un producteur en mal de publicité, mais un extrait de la lettre adressée, le 8 août 1978, par **Lamare** au commissaire de police **Thefine** à Creil : « *La prochaine fois, je viserai le cœur et non pas les jambes.* »

### Le ton est donné.

Le film se veut une fiction, et à cette fin, les lieux où se déroule l'action sont anonymes et les noms de personnages ont été inventés.

Mais mis à part ces détails, l'œuvre tient plus du documentaire que du pur scénario imaginé d'après des faits réels.

De l'aveu même de *Cédric Anger*, le scénario est largement inspiré du livre d'*Yvan Stefanovitch*, ouvrage remarquable par sa précision.

Mais le parti pris du réalisateur est de se « mettre dans la tête du tueur » et de faire vivre au spectateur ce que voit et ressent cet homme. A ce titre, le film, s'il est fidèle aux éléments connus de la « réalité », se veut « subjectif ».

Ainsi, concernant le clivage de la personnalité, si le spectateur perçoit bien les différents aspects de la vie du tueur, et l'apparente imperméabilité entre ceux-ci, il n'en prend pas moins l'exacte mesure puisqu'il se situe en permanence dans le système de pensée de *Lamarre*, selon sa perception de la réalité et ses ressentis.

Ce qui transparaît bien dans le film, superbement interprété par Guillaume Canet, c'est aussi la perte de contrôle progressive et la difficulté croissante à se maintenir dans la réalité.

C'est tout l'effondrement psychique que l'on perçoit à travers le jeu saisissant de l'acteur.

On comprend ainsi, au fil de « l'histoire », que ce qui nous est présenté de façon imagée comme le syndrome « *Dr Weyl et Mr Hyde* » demande à *Neuhart/Lamarre*, une énergie psychique qu'il ne peut plus fournir.

On perçoit bien, dans le film, la lutte du personnage avec lui-même, bien qu'il n'ait accès à aucune introspection ni remise en question.

On comprend, en simple spectateur, toute la difficulté qu'il a à être lui-même et d'avantage encore d'être en lien avec l'autre.

Cette approche impose au réalisateur, toutefois certaines limites par rapport au livre.

Faute de temps, tous les actes ne peuvent pas être relatés et certains aspects de l'enquête ont été occultés : Pour une partie parce qu'il estimait que le personnage ne pouvait en avoir connaissance, et par souci de rester exclusivement dans son « monde intérieur », mais pas seulement...

En effet, certains faits sont complètement passés sous silence ou ajoutés, et ne laissent donc apparaître qu'une partie de la véritable personnalité de *Lamare*. Ne se revendiquant d'ailleurs pas comme le reflet exact de la réalité, le film prend à ce niveau quelques libertés, et nous laisse entrevoir le personnage tel que le réalisateur, lui, l'a perçu.

Il existe, quelques points de discordances entre film et réalité, mais un point notamment semble relever d'avantage de l'interprétation et de l'imagination du réalisateur : l'auto-agressivité à travers les séances de flagellation que *Neuhart* s'inflige dans le film ne sont pas, à notre connaissance des faits réels.

On peut cependant y voir une volonté du réalisateur de matérialiser un rapport complexe au corps et à la sexualité, ainsi qu'une souffrance psychique et la grande ambivalence de ce personnage à la personnalité pour le moins tourmentée.

Peut-être est-ce également une allusion au style quasi monacal auquel semblait s'astreindre *Lamare*, ou en rapport avec les croyances mystiques particulières (presque délirantes à vrai dire) qu'il avait ?

Concernant les éléments omis par le réalisateur, on peut évoquer les braquages commis par **Lamare**, ainsi que les nombreux chèques volés. Il les utilisait entre autres, parfois pour faire des cadeaux à ses parents, mais le plus souvent, pour s'offrir des diners dans de bons restaurants, des nuits dans de prestigieux hôtels, ainsi que pour acheter de grands crûs ou même de nouveaux costumes... Bref, des agissements qui nuancent l'image de l'ascète vivant dans une grande et rigide austérité, telle que présentée dans le film.

Autre élément : on ne voit les parents, dans la fiction, qu'une seule fois, et pour cause, l'œuvre est centrée sur le tueur. Cependant, les éléments connus de la vie de **Lamare** montrent qu'ils avaient bien plus d'importance que le film le suggère ; en effet, outre le fait qu'il passait des week-ends entiers au domicile parental, très fréquemment, il écrivait à sa mère régulièrement.

Concernant la fratrie, le lien avec son frère cadet est tout à fait bien retranscrit ; le frère aîné est quant à lui absent du scénario : il avait pourtant, à son corps défendant, compris avant les autres que son frère était certainement « le tueur de l'Oise »...

Enfin, ultime discordance entre fiction et réalité : **Neuhart**, s'il prend grand soin, ainsi que le faisait **Lamare**, à faire disparaître toute empreinte digitale dans l'habitacle des différentes voitures volées, le tueur, lui, tentait en plus de brouiller les pistes, en déposant de nombreux et hétéroclites objets à l'intérieur du véhicule, tels que des seringues contenant de la morphine, des mégots de cigarettes (alors qu'il ne fumait pas), des papiers de bonbons... Son but étant à priori de dérouter les enquêteurs, et de gagner du temps en les envoyant sur de fausses pistes.

Pour le reste, aucune précision, aucun détail n'a été négligé.

Certains gestes et circonstances ont été minutieusement reconstitués.

Les types de voitures, leurs couleurs, le style de vêtements porté par **Guillaume Canet**, correspondent à la réalité.

Que dire de la parfaite reproduction de la « pièce secrète » de **Lamare**, reflet métaphorique de son monde interne, caché aux yeux de tous, et dans lequel il laissait s'exprimer sa folie...

La panoplie d'armes visibles dans l'arsenal de Neuhart est exactement celle de Lamare : Beretta 9m/m court, carabine Winchester 30-30, carabine Armi-Jeager 22LR, pistolet MAC 50 de service...

Et Jusqu'à l'affiche de David Hamilton sur laquelle s'ouvre et se conclue le film, qui figurait bien dans l'appartement d'**Alain Lamare**, face à la porte d'entrée...

Certaines phrases rapportées par différents témoins de l'affaire ont même été reprises et citées à l'identique.

Quant au personnage joué par **Ana Girardot**, qui demande le gendarme en mariage, est-ce un ajout fictionnel ?

Mais non, la scène a bel et bien existé, elle s'est déroulée, le 16 février 1979, et la jeune femme se prénomme Corinne.

Alors que penser de ce film ? Du point de vue d'un observateur cherchant des informations sur le cas **Lamare**, cette œuvre cinématographique est un élément utile et complémentaire au livre d'**Yvan Stefanovitch** et à l'émission télévisée de la série « faites entrer l'accusé » intitulée « l'affaire Alain

Lamare, état de démence », car elle permet de s'imprégner d'une ambiance, d'une mentalité et ainsi de mieux comprendre.

Mais *Cédric Anger* se refuse à apporter une réponse à la question du « pourquoi » et en cela aussi, il respecte la réalité puisque *Alain Lamare*, s'il a reconnu tous ses actes, s'est toujours refusé à en expliquer les mobiles.

Le film retranscrit cela parfaitement, et, de la même manière qu'il est apparu dans le paysage social de l'époque, *Lamare* apparaît au spectateur brusquement, dans toute son ambivalence, et comme si aucun lien ne pouvait s'établir : ni avec sa propre histoire que l'on ne connaît pas ou peu, ni entre les actes criminels et délictueux qu'il commet.

Ni prologue, ni flash-back.

Le réalisateur ne tente pas de combler les vides laissés par *Lamare* lui-même, et ne présente au spectateur aucun élément ou hypothèse relatifs à la vie personnelle passée du gendarme ; il n'apporte pas non plus de tentative d'explication, ni ne met de sens à ce qui n'en avait probablement pas.

Le film s'arrête, alors que commence la procédure judiciaire, elle prendra fin le 14 janvier 1983, par une ordonnance de non-lieu pour « état de démence », confirmée par la chambre d'accusation d'Amiens, le 5 juillet 1983.

Certains experts ont posé le diagnostic d'Héboïdophrénie, autrement dit, une pathologie psychiatrique proche de la schizophrénie, mais caractérisée par des passages à l'acte fortement antisociaux, et dont les troubles du comportement de type psychopathique (personnalité asociale, délinquance, agressivité, intolérance à la frustration) peuvent parfois masquer les éléments psychotiques (repli autistique, perte de l'affectivité, dissociation...). Disons simplement que l'aspect psychopathique (non pathologique) de sa personnalité, lorsque son état est « stable » lui permet de faire illusion et de sembler adapté à la réalité, les éléments délirants ou psychotique étant en arrière-plan et moins perceptibles à ce moment-là.

Généralement, lorsque la personne est incarcérée alors que le non-lieu est retenu, la levée d'écrou est suivie par une mesure de soins sans consentement, imposant alors une hospitalisation en milieu spécialisé.

Les soins s'imposent donc à lui, qui, puisqu'on a retenu « l'abolition de son discernement » (article 122-1 du code pénal) s'il n'est pas en capacité de répondre pénalement de ses actes, n'est pas non plus en mesure d'apprécier la nécessité d'un traitement.

A ce propos, il n'existe pas de « délai légal » d'hospitalisation, c'est-à-dire que sa sortie de l'hôpital, si elle est légalement possible, n'interviendra que si les médecins estiment que son état de santé mentale est stabilisé, qu'il lui permet une bonne appréhension de la réalité, et qu'il ne présente plus de danger pour la société.

Depuis 1983, *Alain Lamarre* est hospitalisé au centre hospitalier psychiatrique de Sarreguemines, en U.M.D (Unité pour Malades Difficiles).

Concernant la démission exigée au gendarme par sa hiérarchie, la « fiction » est également fidèle à la réalité. Demandée le 8 avril 1979 une première fois par le chef de compagnie de Senlis, puis une seconde fois par le général commandant l'ensemble de la gendarmerie du Nord-pas de calais-Picardie-Normandie, elle est refusée par l'intéressé.

Une nouvelle tentative du général est couronnée de succès plus tard, en fin d'après-midi.

Cet officier supérieur laisse alors éclater sa joie : « ça y est, ça y est, je l'ai ! »

On comprend mieux l'importance de cette demande et son urgence lorsqu'on apprend qu'à l'époque, le règlement interne de la gendarmerie nationale ne prévoyait aucune possibilité de révocation d'un de ses membres.

Mais cette démarche nécessaire à l'honneur de « l'arme » a été frappée de nullité par l'effet du non-lieu définitif.

Si *Lamarre* est en état de démence, le document signé de sa main n'a donc aucune valeur.

Il conserve ainsi son titre de « gendarme » même s'il a été déclaré « inapte au service dans la gendarmerie » le 5 juillet 1983, ce qui lui donne droit néanmoins à une pension militaire et même au paiement des arriérés de solde depuis le jour de son arrestation<sup>1</sup>.

Reste à savoir si ce film connaîtra un succès populaire car, à première vue, le sujet, son atmosphère lourde et son approche particulière nous permet d'en douter.

Et pourtant, avec 21.591 entrées dès le premier jour d'exploitation, les augures semblent favorables.

Les spécialistes considèrent cela comme une bonne performance pour ce réalisateur et lui promettent entre 300.000 et 400.000 entrées au total, lui dont l'avant-dernier film, « Le tueur » en 2008, n'était crédité que de 65.583 entrées en France.

Mais cette prévision a finalement été largement dépassée puisque « *La prochaine fois je viserai le cœur* » a atteint le nombre de 490.537 entrées.

Sans être un score hollywoodien, cette fois-ci c'est le cœur du public français que *Cédric Anger* et son équipe semble avoir atteint.

---

<sup>1</sup> Une polémique s'est fait jour à propos du statut administratif de Lamare et sur la perception d'une pension de retraite. La dernière et très récente enquête du journaliste Christophe Hondelatte se conclue sur la perception d'une pension. Il n'a pas été trouvé une trace officielle et référencée d'un communiqué de la direction générale de la Gendarmerie nationale.